



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 35

Votants : 41

N° CC2024-09-04

OBJET :
ATTRIBUTION DES
MARCHES
D'ASSURANCES

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 04 décembre 2024 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Michel BANCAREL ; Jean-Claude BELLARD, Christine BONNET ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean- Claude CAZEAU ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Jacqueline DUBOISSET ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Gilles GOUYON ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Christian JOUHET ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; René POUILLE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Odile SOULIER ; Jacques THOMAS ;
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Cédric BOILOT ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Guy CHARTOIRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Bernard GRAND ayant donné procuration à Christian JEROME ; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ;

Excusés remplacés par le suppléant : François BRUNET remplacé par Lionel FAURE ; Bernard DUVERGER remplacé par Daniel CHARRAUX ; Marie TARDIVAT remplacée par Claude CHAMBON ;

Excusés : Denis ASTRUC ; Marc BEAUMONT ; Didier BOURNAT ; Aurélie DEFRETIERE ; Claude DUBOSCLARD ; Annelise DURON ; Pascale JEAN ; Marie-Christine LOURDIN ; Margaux PIQUELLE ; Valérie ROCHE ; David SABY ; Christophe SARRE ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ ;

AR Prefecture

063-200072080-20241210-CC20240904-DE
Reçu le 18/12/2024

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 relatifs aux groupements de commandes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2016, prononçant la fusion des communautés de communes de Pionsat, Cœur de Combrailles et du Pays de St-Eloy avec extension aux communes de Servant, Menat, Teilhet, Neuf Eglise et Virlet,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 mars 2019, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy,

Vu la création et l'adhésion de la Communauté de communes et du CIAS au groupement de commandes pour passation d'un Marché d'assurances « Dommages aux Biens », « Responsabilité Civile », « flotte automobile » et « cyber risques », en date du 24 septembre 2024.

Vu l'appel public à la concurrence publié le 18 septembre 2024 au BOAMP, au JOUE, à la Montagne Centre France et sur le profil acheteur de la communauté de communes e-marchespublics.com ayant pour objet : « Marché de prestations de services d'assurances pour la CCPSE et le CIAS »,

Vu les critères de sélection des offres à savoir :

- Critère n°1 – Valeur technique de l'offre 60% (attribuée en fonction des propositions qui seront faites dans l'offre. Les propositions acceptant l'intégralité des dispositions facultatives du CCTP et délivrant des conditions de gestion optimales se verront attribuer la note de 10/10. Inversement, les offres s'en éloignant ou ne délivrant pas des conditions de gestion suffisantes se verront retirer des points techniques en fonction de l'importance des observations formulées.
- Critère n°2 – prix des prestations 40%

	Assureur	Prix Global	Note Technique	Note Prix	Total
Assurance dommages aux biens	SMACL	24 036,90 €	4,17	4	8,17
Responsabilité Civile	AXA/ Cabinet JDG	5341,93 €	5,01	4	9,01
Flotte Automobile	SMACL	3871,99 €	4,92	4	8,92
Cyber Sécurité	GENERALI/ Cabinet ACL COURTAGE	4190,16			8,85

AR Prefecture

063-200072080-20241210-CC20240904-DE
Reçu le 18/12/2024

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres, dument convoquée, réunie le 28 novembre 2024, d'attribuer les marchés aux candidats, leur offre étant apparue comme mieux-disante au vu des critères sus -énoncés,

Propose au Conseil Communautaire :

- De valider la décision d'attribution du lot n° 1 - « Assurance Dommages aux biens » à la SMACL pour un montant de 24 036,90 € par la commission d'appel d'offres,
- De valider la décision d'attribution du lot n° 2 « Responsabilité civile » à AXA, par l'intermédiaire du Cabinet JDG pour un montant de 5 341,93 € par la commission d'appel d'offres,
- De valider la décision d'attribution du lot n° 3 « Flotte Automobile » à la SMACL pour un montant de 3 871,99 € par la commission d'appel d'offres
- De valider la décision d'attribution du lot n°4 « Cyber sécurité » à GENERALI par l'intermédiaire du cabinet ACL COURTAGE pour un montant de 4 190,16 € par la commission d'appel d'offres,
- D'autoriser Mr Laurent Dumas en sa qualité de Président à signer les marchés issus du groupement pour le compte de la Communauté de communes et de son CIAS et toutes les pièces inhérentes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- accepte cette proposition,
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions.

.....
Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines le 10 décembre 2024.

Le Président,


Laurent DUMAS



Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes